

Rambouillet, le 17/09/2026



Lycée
Louis Bascan
Rambouillet

Académie de
Versailles

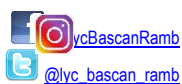
Affaire suivie par :
Mme Hilali
Proviseure-adjointe 1ERE

Mme Biskri
Proviseure-adjointe Terminales

Téléphone :
01.34.83.64.00

Mél
0782549x@ac-versailles.fr

http
<http://www.lyc-bascan-rambouillet.ac-versailles.fr/>



Les Proviseures adjointes
Aux
Parents d'élèves de Premières,
Terminales, CAP, BTS

**Objet : Nouvelle procédure simplifiée de demande
d'aménagements d'examen via INCLUSCOL — année
scolaire 2026-2027**

Madame, Monsieur,

À compter de cette année scolaire, la demande de renouvellement des aménagements d'examen pour les élèves bénéficiant d'un PAP, d'un PPS ou d'un PAI s'effectue en ligne, via la plateforme INCLUSCOL, selon une procédure simplifiée.

1. Rappel du champ d'application

Cette procédure ne s'applique qu'aux candidats réunissant les trois conditions suivantes :

- être scolarisé dans une classe de l'année de l'examen ;
- bénéficier déjà d'un PAP, d'un PPS ou d'un PAI ;
- demander, pour l'examen, des aménagements **identiques** à ceux déjà mis en place pendant la scolarité.

Si les aménagements souhaités pour l'examen diffèrent de ceux mis en place pendant l'année scolaire, une procédure complète (en dossier papier) devra être engagée : dans ce cas, merci de vous rapprocher du secrétariat des élèves.

Secrétariat Premières	Mme Gacem	akila.gacem@ac-versailles.fr
Secrétariat Terminales	Mme Ruas	Pricilia.Ruas@ac-versailles.fr

2. Dates à retenir

- Ouverture du service : **22 septembre 2026**
- Clôture pour les familles : **18 décembre 2026** (passé ce délai, aucune demande ne pourra plus être déposée)

3. Comment faire la demande (se référer au power point)

- Connectez-vous à INCLUSCOL avec l'identifiant et le mot de passe EDUCONNECT.

Attention : Incluscol n'est pas accessible depuis le portail Educonnect habituel, il faut obligatoirement utiliser le lien propre à votre académie <https://sp-ts.ac-versailles.fr/incluscol/educonnect>

- Sélectionnez le profil « responsable d'élève » ou « élève ».
- Cliquez sur le bouton vert pour créer une nouvelle demande, choisissez l'examen concerné, puis cochez la classe de votre enfant.
- Cochez « je dispose d'aménagements sur le temps scolaire » et précisez le dispositif concerné (PAP, PPS ou PAI).
- Confirmez que les aménagements de scolarité correspondent bien aux besoins pour l'examen.
- Vérifiez le récapitulatif de la demande, cochez l'attestation sur l'honneur, puis validez définitivement.

Aucun justificatif n'est à joindre dans le cadre de cette procédure simplifiée, sauf pour les élèves relevant d'un PPS ayant reçu une notification d'AESH de la CDAPH.

Une fois votre demande transmise, elle est étudiée par les Provisseures adjointes, en concertation avec l'équipe pédagogique, puis validée par le SIEC (Maison des Examens). Vous recevrez un email vous informant qu'une notification est disponible dans INCLUSCOL et dans CYCLADES.

.

Pour toute question relative à votre dossier, vous pouvez contacter le secrétariat des élèves.

Mmes BISKRI et HILALI
Provisseures adjointes du lycée Louis Bascan